

fauts et les vices de certains cultivateurs, nuisibles au progrès de l'agriculture.

M. Barnard parla pendant environ une heure et demie, il nous fit connaître quelles étaient les causes qui pouvaient le plus favoriser les progrès de l'agriculture, en les exposant tour-à-tour et il en vint aussi comme conséquence nécessaire, à nous signaler quels étaient les obstacles qui nuisent le plus au progrès de l'agriculture en cette Province.

Il parla avec tant de vérité, en citant des faits et des exemples qui étaient à la connaissance de l'assemblée, qu'il fit un grand bien au point que les assistants, cultivateurs, se retirèrent en déclarant qu'il prenaient la ferme résolution de faire les essais pratiques suggérés par ce monsieur.

Cet heureux résultat est bien propre à animer davantage M. Barnard à continuer à faire des lectures sur l'agriculture dans les autres paroisses qui n'ont pas encore eu l'avantage de l'entendre, car elles en retireraient aussi de grands fruits : le courage ne fait pas défaut à ce monsieur : à l'œuvre donc !

Cet heureux résultat a aussi l'effet de démontrer aux membres du Conseil Agricole combien a été heureux le choix qu'il a fait dans la personne de M. Barnard pour donner de telles lectures, car nul autre n'était plus apte que lui pour remplir cette belle mission ; ce qui est aussi bien propre à dédommager amplement le Révérend Messire Tassé des nombreux et pénibles sacrifices qu'il a faits pour le succès de cette belle œuvre, qui est sans contredit, celle qui contribuera le plus puissamment aux progrès de l'agriculture en cette Province.

M. Barnard termina sa lecture en félicitant le club agricole formé en cette paroisse, dès l'automne dernier, en disant qu'il n'y avait que le dévouement au progrès de l'agriculture qui avait pu inspirer les membres à le former, et invita en même temps les cultivateurs à assister à ses séances, persuadé qu'ils en retireraient d'immenses fruits.

Après cette lecture, les assistants se constituèrent en assemblée et on y adopta les résolutions suivantes, savoir :

Proposé par Antoine C. Cartier, Ecr. J. P., et Lieut-Col de milice, secondé par monsieur Flavien Marcotte, membre de la société d'agriculture No. 2 du comté de Verchères, cultivateur :

Que les cultivateurs de cette localité mettent en pratique les essais agricoles suggérés par M. Barnard, dans la lecture qu'il vient de faire, afin de tirer de l'agriculture de plus grands revenus.

Proposé par Monsieur Paschal Archambeault, fils, lieutenant capitaine, et cultivateur, secondé par Romuald

Marchesseault, Ecr., juge de paix, et cultivateur :

Que cette assemblée adresse des remerciements bien mérités à M. Barnard pour son intéressante lecture, et qu'elle exprime en même temps sa reconnaissance aux membres du Conseil Agricole d'avoir daigné charger ce monsieur de donner aux cultivateurs de telles lectures.

Proposé par Amable B. Archambeault, Ecr., Juge de paix et maire du Conseil de cette paroisse, président de la Société d'Agriculture No. 2 du comté de Verchères, cultivateur, secondé par C. P. Germain, Ecr., notaire :

Que dans l'opinion de cette assemblée, les sociétés d'agriculture de cette Province, seraient bien plus encouragées, et s'assureraient un plus grand nombre de membres, si chaque membre recevait gratuitement et à son adresse une copie d'un bon journal d'Agriculture pratique ; la souscription à tel journal devant être payée par le Conseil Agricole moitié sur ses revenus, et moitié sur les octrois faits par la Législature, pour l'encouragement de l'agriculture en cette Province.

Après quoi l'assemblée se dispersa heureuse et satisfaite de ce qu'elle venait d'entendre.

X.

La Semaine Agricole.

MONTREAL, 11 AOUT 1870.

Comment certaine Société d'agriculture comprend son devoir.

Dans le comté de Napierville quelques personnes de progrès ont fait venir à grands frais un magnifique percheron, un des plus beaux dans le pays. Au lieu de recevoir de la société d'agriculture l'encouragement que ces efforts coûteux méritaient, les directeurs ont jugé à propos d'exclure entièrement du prochain concours les chevaux qui n'auraient pas été élevés dans le pays. Ce sont des injustices comme celles que nous signalons qui ont fait dire très-souvent aux hommes bien pensants que les sociétés d'agriculture ne remplissaient point toujours le but que s'était proposé le gouvernement en les créant et en leur votant annuellement de fortes sommes d'encouragement ; que le plus souvent, les directeurs préparent les listes de prix soit

pour leur propre avantage, soit pour favoriser injustement certaines localités ou certains amis. Voici certainement un cas flagrant qui devra venir à la connaissance du conseil agricole, si, dans l'intervalle, les directeurs de la société de Napierville ne jugent pas à propos de revenir sur leur première décision. Nous croyons pouvoir leur dire qu'une telle conduite les expose à se voir priver de leur octroi, même pour l'année courante. Nous espérons donc ne pas avoir à revenir sur ce sujet, mais qu'au contraire on nous informera, sous peu, qu'on a amendé la résolution que nous publions plus bas et que nous ne pouvons trop blâmer.

A une assemblée des officiers et directeurs de la société d'agriculture du comté de Napierville, tenue à l'hôtel de Norbert Bonneau, au village de St. Patrick de Sherrington, samedi, le dix-neuf mars 1870, à dix heures de l'avant-midi, où étaient présents :

J. G. Laviolette, Président ;

Narcisse Picotte, vice-président ;

Antoine Merizzi, Sec. Trésorier ;

Directeurs :—Louis Martin, Pierre Narcisse Lefebvre, Joseph Boulé, Vital Coupal, Joseph Garand et Toussaint Cérée, fils.

Toussaint Cérée, fils, secondé par Joseph Boulé, propose :

Qu'il soit accordé cinq prix à la prochaine Exhibition qui aura lieu à Sherrington pour les meilleurs étalons de quatre ans et plus, élevés dans le pays, savoir : \$7. 5. 3. 2. 1.

Pierre Narcisse Lefebvre, secondé par Vital Coupal, propose en amendement :

Que tous les chevaux importés aient droit de concourir dans cette susdite classe de préférence aux chevaux élevés dans le pays.

Cet amendement est perdu sur la division suivante :

Pour.—Pierre Narcisse Lefebvre, Vital Coupal, Joseph Garand.—3

Contre.—Toussaint Cérée, fils, Joseph Boulé, Louis Martin, Narcisse Picotte.—4

La motion principale étant mise aux voix, est adoptée sur la division suivante :

Pour.—Toussaint Cérée, fils, Joseph Boulé, Louis Martin, Narcisse Picotte.—4

Contre.—Pierre Narcisse Lefebvre, Vital Coupal, Joseph Garand.—3

Signé,

J. G. LAVIOLETTE.
Président.

Signé,

A. MERIZZI,
Sec.-Trésorier.